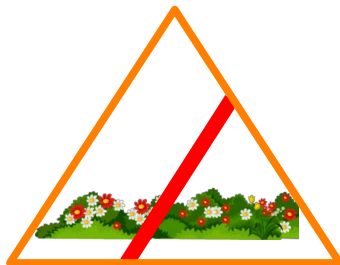


Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

Entreprise non agricole



**Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris**



**Interdiction d'arroser
les espaces verts**
*Adaptation pour les arbres et arbustes
plantés en plein terre depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)*



**Interdiction d'arroser
les terrains de sport
entre 11h et 18h**



**Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³) sauf remise à
niveau & premier remplissage sous condition**



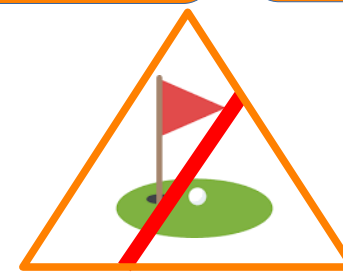
**Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs** *sauf
entreprise de nettoyage*



**Interdiction de laver
les véhicules** *sauf avec
matériel adapté chez un
professionnel*



**Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert**



**Interdiction d'arroser
les golfs** *à l'exception
des greens et départs*



**Interdiction d'arroser
les pistes d'hippodromes
et manèges équins**
sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

**Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – Arrêtés**